

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE  
PONTOISE  
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306  
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

**RAPPEL A LA LOI SOCIETE**

L'Officier du Ministère Public

à

**Références à rappeler : RO**

Rédacteur : RS

Monsieur,

En votre qualité de représentant légal de la société \_\_\_\_\_, au moment des faits :

Qu'il vous est reproché " la non transmission de l'identité et de l'adresse du conducteur par le responsable légal de la personne morale détenant le véhicule (natinf : 32055) - infraction routière constatée par un appareil de contrôle automatique homologué "

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à l \_\_\_\_\_, en date du **08/2018 à 00h00**, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : **EB-785-FW**

Faisant suite à l'infraction initiale :

N°ACO :

Date de l'infraction : \_\_\_\_\_ SEPTEMBRE 2018

Type d'infraction : EXCES DE VITESSE INFERIEUR 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H.

Date/Heure : \_\_\_\_\_ JUIN 2018 à 10H24

Lieu : Route Nationale RN184 - Direction : CONFLANS STE HONORINE vers ST GERMAIN EN LAYE

Commune : ST GERMAIN EN LAYE - 78100

Véhicule : \_\_\_\_\_ LAND ROVER - RANGE ROVER EVOQUE

Faits prévus par art. L.121-6 al. 1, art. L.130-9 al. 1, al.3 du Code de la Route et réprimés par L.121-6 al.2. Informons l'intéressé, que suite à l'infraction de non transmission de l'identité et de l'adresse du conducteur par le représentant légal détenant le véhicule, que l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Cergy a décidé, à titre exceptionnel de ne pas donner de suite judiciaire à la présente procédure. A l'avenir toute infraction similaire sera systématiquement poursuivie.

Après lecture faite, le responsable légal prend acte et signe la présente notification, qu'il devra impérativement retourner un exemplaire, à l'adresse indiquée en tête de la présente, dans un délai de 8 jours.

Pris connaissance le

Cachet et signature du Représentant Légal